

MARCHE DE FOURNITURE / DE PRESTATIONS DE SERVICES

2019/CAPTOTHEQUE_V2

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

TP.1 OBJET DU MARCHÉ

1.1 – PRESENTATION DU PROJET

L'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, chargée de la Surveillance de la Qualité de l'Air en région Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. L'association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Ses 5 missions fondamentales sont :

- Surveiller et informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes
- Accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique
- Informer la population rhônalpine, telle que précisée dans la réglementation et inciter à l'action en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air.
- Apporter un appui technique et des éléments de diagnostic en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels).

Afin de mener à bien sa mission, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a besoin de redévelopper sa solution « Captothèque® » d'expérimentation de mesures individuelles de la qualité de l'air.

1.2 – NATURE DU MARCHÉ

Le marché comprend les prestations suivantes réparties en 2 lots :

- Lot 1 : développement d'une solution logicielle Web/Mobile « Captotheque V2 » décrite en annexe (voir conditions de délivrance art.1.3) et maintenance de cette solution (ce lot n'est pas divisible pour assurer la cohérence du développement)
- Lot 2 : hébergement de cette solution.

1.3 – CONFIDENTIALITE

Afin de préserver la confidentialité de sa démarche captothèque® Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ne soumet pas à publicité le détail du cahier des charges tel que décrit en annexe. Le cahier des charges détaillé est à retirer directement auprès du correspondant technique figurant dans le règlement de consultation. Une attestation sur l'honneur de confidentialité sera délivrée au pouvoir adjudicateur par le candidat permettant de garantir la sécurité des documents transmis.

TP.2 EXPRESSION DES BESOINS

2.1 – SITUATION ACTUELLE

La Captothèque® est un service gratuit de monitoring de son exposition personnelle à la pollution de l'air. Il comprend le prêt de capteurs permettant la mesure de la qualité de l'air et une application Web permettant de s'informer sur le projet, réserver une microstation, apprendre l'utilisation d'une microstation, consulter et gérer ses données mesurées.

2.2 – EXPRESSION DES BESOINS

Le présent appel d'offre a pour objet la refonte complète de la Captothèque®, à savoir la conception et la production de la version 2 de la plateforme pour le compte d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela inclut :

- La gestion complète du projet depuis la phase de spécifications techniques, la conception des interfaces (mobile et web), de la charte graphique, et du déploiement
- Le développement technique, l'intégration et le paramétrage
- La maintenance technique de la plateforme

TP.3 CLAUSES TECHNIQUES

3.1 – RECEPTION

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes désigne les personnes habilitées à valider les bons de livraison et compte-rendu d'intervention qui marquent l'acceptation définitive par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes des opérations effectuées.

3.2 – INFORMATIONS TECHNIQUES

Le candidat transmet à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes les certificats de conformité, les compte-rendu d'intervention pour chacun des biens et prestations réalisés.

TP.4 ORGANISATION GENERALE DU PROJET

4.1 – CALENDRIER DU MARCHE

Le délai de mise en œuvre du marché est de 5 mois et 15 jours à compter de la notification du marché.

4.2 – PILOTAGE ET CONDUITE DU MARCHE

Le titulaire désignera un interlocuteur technique (chef de projet du titulaire du marché) et un interlocuteur administratif pour toute la durée du marché.

4.3 – CONDITIONS D'EXECUTION

Le candidat mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la prestation requise dans les meilleures conditions.

Il fournira les moyens nécessaires :

- A la gestion complète du projet depuis la phase de spécifications techniques, la conception des interfaces (mobile et web), de la charte graphique, et du déploiement
- Au développement technique, l'intégration et le paramétrage

A la maintenance technique de la plateforme

Afin que le prestataire puisse assurer sa prestation, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à fournir les moyens suivants :

Constitution d'une équipe projet qui couvre l'ensemble des aspects du projet :

- Gestion de projet
- Mise en œuvre des capteurs AirBeam et qualité de l'air
- Développement de la base de données des mesures
- Communication web
- Conception web / UI / UX
- Atmo AuRA mobilisera également une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du développement de la Captothèque®, qui aura la charge de la conduite du projet web.

4.4 – GARANTIE

Le candidat garantit son matériel et/ou ses prestations pendant deux ans à compter de la réception. Cette garantie couvre tout vice de conception, de matière, de fabrication, d'assemblage et de fonctionnement. Pendant cette période, le candidat sera tenu de remplacer toute pièce reconnue défectueuse ou de remédier à toutes les imperfections constatées, étant entendu que tous les frais correspondants, tant fourniture que main-d'œuvre et transport, seront à sa charge.

4.5 – HYGIENE ET SECURITE, ENVIRONNEMENT ET CONFIDENTIALITE

Le candidat est tenu de se conformer à la législation sociale et fiscale en vigueur ainsi qu'au règlement intérieur d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur le lieu d'exécution de la prestation, notamment en matière d'hygiène et de sécurité du personnel. Le candidat devra disposer des habilitations techniques, normatives et administratives nécessaires tant pour lui-même que pour son personnel pour la complète réalisation de la prestation et en justifier à la demande d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Le candidat assume la charge de la sécurité de son personnel et fait respecter les règles d'hygiène et sécurité du travail applicables à son intervention sur le lieu d'exécution de la prestation confiées par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas de manquement du candidat à ses obligations dans le cadre des lois et règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité de son personnel, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pourra suspendre ou résilier la prestation sans préavis ni indemnités.

Le candidat prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter les nuisances à l'environnement. Le chantier devra être tenu dans un parfait état de propreté et les déchets seront prioritairement confiés à une filière de recyclage ou déposés en déchetterie aux frais du fournisseur. En cas de manquement, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes se réserve la possibilité, après mise en demeure d'avoir à remédier au(x) manquement(s) constaté(s) dans les 30 jours de leur constatation, restée sans effet, de résilier la prestation sans préavis et à facturer les frais correspondants.

De plus, le personnel du candidat affecté aux travaux devra s'engager à considérer comme confidentiels les renseignements qu'il pourrait recueillir à l'occasion de l'exécution de son travail.

Fait à Le

L'entité adjudicatrice,

Lu et approuvé par le candidat,

Fait à Le

ANNEXE 1 DU CCTP
CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

(voir article 1.3 pour obtention du document)